



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 février 2010**

Délibération n° 2010-1270

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Aménagement de l'avenue Roger Salengro - Troisième tranche - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 février 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 17 février 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benlkadi, MM. Bernard B, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Meunier, Millet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémián.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier (pouvoir à M. Touléron), Mmes Pédrini (pouvoir à M. Llung), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), M. Appell (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), Chevallier (pouvoir à Mme Baume), MM. Corazzol (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Galliano (pouvoir à M. Fleury), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Huguet (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Gentilini), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Morales (pouvoir à M. Joly), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Rousseau (pouvoir à M. Bouju), Vergiat (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mme Bocquet.

Séance publique du 15 février 2010**Délibération n° 2010-1270**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Aménagement de l'avenue Roger Salengro - Troisième tranche - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'avenue Roger Salengro est un axe urbain majeur du nord de Villeurbanne, compris entre la Place Wilson à l'ouest et le rond-point Charles de Gaulle à l'est.

Le réaménagement de cet axe a été entrepris en 2000 sur sa partie centrale (entre les débouchés "est" et ouest de la rue Courteline). Il s'est poursuivi en 2007 sur la partie "est", entre le débouché "est" de la rue Courteline et le rond-point Charles de Gaulle.

Il reste donc à achever la restructuration de cet axe, en aménageant la partie ouest, distante de 750 mètres, entre le rond-point Wilson (non compris) et le débouché ouest de la rue Courteline.

Le projet établi sur cette troisième et dernière tranche respecte les objectifs initiaux du programme. L'espace public est restructuré en renforçant son caractère urbain et en lui donnant une cohérence d'ensemble sur la totalité du tracé.

Le projet concourt à améliorer la circulation des transports en commun, à sécuriser les déplacements piétons et des personnes à mobilité réduite et à réduire la vitesse des véhicules.

Enfin, il respecte le plan mode doux grâce à la création d'aménagements cyclables spécifiques sur la partie classée en réseau structurant.

L'aménagement consiste à :

- redimensionner les voies de circulation,
- élargir l'espace dédié aux piétons,
- créer entre le débouché ouest des rues Courteline et Marteret, un couloir de bus en mixité dans le sens est-ouest de la circulation,
- créer des bandes cyclables dans les deux sens de circulation entre le rond-point Wilson et la rue de la Doua,
- maintenir un nombre de places de stationnement suffisant et aménager plusieurs aires de livraison pour les commerces,
- et créer un terre-plein central paysager, permettant la plantation de nombreux arbres d'alignement.

Par délibération n° 2002-0786 en date du 23 septembre 2002 et n° 2006-3620 en date du 10 octobre 2006, le conseil de Communauté a approuvé l'aménagement de la deuxième tranche de l'avenue Roger Salengro à Villeurbanne pour un montant de 7 000 000 € TTC.

Le montant global de l'opération pour la troisième tranche est estimé à 4 250 000 € TTC, lequel comprend notamment des coûts d'acquisition foncière.

Les travaux de cette troisième tranche seront traités par voie d'appel d'offres et sur les marchés à bons de commande pour les lots de faible montant.

Sur un plan comptable, il existe un reliquat de 1 750 000 € TTC à l'issue de la réalisation des travaux de la deuxième tranche.

Le présent rapport a donc pour objet l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme pour un montant de 2 500 000 € TTC.

Ce projet participe à la mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité en aménageant 1,5 kilomètre de circulation piétons accessibles. Il contribue au plan modes doux en aménageant 0,5 kilomètre de liaison cyclable supplémentaire et permet de créer 0,5 kilomètre de couloir bus ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des travaux de la troisième tranche d'aménagement de l'avenue Roger Salengro à Villeurbanne.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement - sur l'opération n° 0239 individualisée les 23 septembre 2002 et 10 octobre 2006.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété par un montant supplémentaire de 2 500 000 € en dépenses à la charge du budget principal de la Communauté urbaine, la totalité des crédits de paiement (reliquat de 1 750 000 € TTC + autorisation de programme complémentaire de 2 500 000 € TTC) étant répartie selon l'échéancier suivant :

- 1 425 000 € TTC en dépenses en 2010,
- 2 225 000 € TTC en dépenses en 2011,
- 570 000 € TTC en dépenses en 2012,
- 30 000 € TTC en dépenses en 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée, pour les deuxième et troisième tranches d'aménagement de l'avenue Roger Salengro, est donc porté à 9 500 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 février 2010.